



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

Le vendredi 16 décembre 2016, à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 8 décembre 2016, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : M. Christian BALOSSA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 19h12), M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, Mme Mariam CISSE (à compter de 19h12), M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN (à compter de 19h12), Mme Véronique CHAINIAU, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS (à compter de 20h20), M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE (à compter de 19h12)

Représentés : Mme Rosa MACEIRA par M. Patrice BOULAY, Mme Teresa EVERARD par Mme Djida TECHTACH, M. Didier VAILLANT par M. Jean-Louis MARSAC, M. Faouzi BRIKH par Mme Sylvie JOARY, Mme Florence JUDY-REGNO par Mme Laëtitia KILINC, M. Alain BARBERYE par M. Maurice BONNARD, M. Thierry OUKOLOFF par M. Michel DUFROS (à compter de 20h20), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE par M. Mamadou KONATE (à compter de 19h12)

Absents excusés : Mme Carmen BOGHOSSIAN (jusqu'à 19h12), Mme Mariam CISSE (jusqu'à 19h12), M. William STEPHAN (jusqu'à 19h12), M. Thierry OUKOLOFF (jusqu'à 20h20), M. Michel DUFROS (jusqu'à 20h20), M. Mamadou KONATE (jusqu'à 19h12), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (jusqu'à 19h12)

Absents : Mme Muriel DALOUBEIX, Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

M. Christian BALOSSA est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

La motion suivante est ajoutée à l'ordre du jour du Conseil Municipal et examinée après le point 27 relatif au rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) – 2015 :

/ Motion

Motion relative au groupement hospitalier de territoire

1 / *Compte rendu*

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2016

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2016. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 25 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2 / *Compte rendu*

Délégation de compétences



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

Pour la période comprise entre le 5 novembre 2016 et le 5 décembre 2016, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant :10 - Prémption : 1 – Emprunt : 1 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3 / Plan Communal de Sauvegarde

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Mariam CISSE, M. William STEPHAN, M. Mamadou KONATE arrivent en séance à 19h12.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de l'Environnement,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile,

- APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Villiers-le-Bel.

- CHARGE M. le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

4 / Plan Communal de Sauvegarde

Autorisation de signature - Convention avec la Croix Rouge Française relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés dans le cadre du PCS

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés, ci-annexée,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- APPROUVE les termes de la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés, notamment dans le cadre du PCS,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec la Croix Rouge Française,

- CHARGE M. le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5 / Finances

Décision Modificative n°3 - Budget Principal de la Ville- Exercice 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget principal de la Ville – 2016, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2016,

VU la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville – 2016, approuvé par délibération du Conseil



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

Municipal du 24 juin 2016,

VU la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville – 2016, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2016,

VU l'avis de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal de la ville - 2016, annexée à la présente délibération.

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 29.282.298,93 €, conformément à la décision modificative validée en Conseil Municipal du 23 septembre 2016,

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 41.824.576,42 € au lieu de 41.811.576,42 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 920	- 29 357,03 €	- €
Chapitre 922	- 8 908,20 €	- €
Chapitre 924	68 000,00 €	8 000,00 €
Chapitre 926	25 000,00 €	- €
Chapitre 928	- 41 734,77 €	5 000,00 €
Total général	13 000,00 €	13 000,00 €

Soit, une balance générale de : 71 106 875,35 € au lieu de 71 093 875,35 € (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6 / Finances

Admission en non valeur des produits irrécouvrables

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales et le code des communes,

VU l'état transmis par Monsieur le Trésorier Payeur de Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- DECIDE l'admission en non valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 37 046.39 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7 / Finances

Ouverture de crédits - Budget Principal de la Ville et Budget Annexe de l'Assainissement 2017

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire, au titre de l'exercice 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville, dans la limite de 3 094 166 € ; avec une affectation des crédits par chapitre de :

Chapitres	Dépenses
Chapitre 900	238 025,00 €
Chapitre 901	7 500,00 €
Chapitre 902	178 460,00 €
Chapitre 903	29 250,00 €
Chapitre 904	411 625,00 €
Chapitre 905	12 500,00 €
Chapitre 906	19 050,00 €
Chapitre 907	55 000,00 €
Chapitre 908	2 084 256,00 €
Chapitre 917	58 500,00 €
Total général	3 094 166,00 €

- AUTORISE M. le Maire, au titre de l'exercice 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe de l'Assainissement, dans la limite de 213 250,57 € ; avec une affectation des crédits par chapitre de :

Chapitres	Dépenses
Chapitre 20	49 500,00 €
Chapitre 21	163 750,57 €
Total général	213 250,57 €

- DIT que M. le Maire, au titre de l'exercice 2017, est en droit de mandater les dépenses du budget principal de la Ville et du budget annexe de l'Assainissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, qui constituent une dépense obligatoire. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

8 / Finances

Avances sur subventions 2017

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- ACCORDE une avance sur la subvention 2017 dans la limite des 6/12èmes de la subvention de l'exercice 2016, en faveur des associations et établissements publics figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

- DIT que cette avance sur subvention sera mandatée à partir du 1er janvier 2017 suivant les nécessités de



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

trésorerie de chaque association ou établissement public.

ASSOCIATIONS	Subvention de Fonctionnement 2016	Subvention Exceptionnelle 2016	Propositions Avancées sur subventions 2017 (50% de la subvention de fonctionnement 2016 à l'exception de l'association IMAJ)
9230-6574 Culturel			
ACTA	14 000,00 €	- €	7 000,00 €
Les Poulains	9 150,00 €	1 900,00 €	4 575,00 €
92411-6574 Sport			
COVB	21 000,00 €	- €	10 500,00 €
Club Subaquatique	2 500,00 €	- €	1 250,00 €
Judo club de VLB	10 300,00 €	- €	5 150,00 €
Tennis club	11 100,00 €	- €	5 550,00 €
928243-6574 Social			
Secours populaire	7 000,00 €	- €	3 500,00 €
92520-65736			
CCAS	920 000,00 €	- €	460 000,00 €
925221-6574			
IMAJ	94 824,00 €	- €	32 000,00 €
Total	1 089 874,00 €	1 900,00 €	529 525,00 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 3 (Mme Rosa MACEIRA, M. Patrice BOULAY, Mme Michèle RANVIER)

9 / Délégation de service public

Délégation de service public- Tarifs du contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la Ville - Place Berlioz

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2012 -« Autorisation de signature de la délégation de service public - Contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la ville »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à augmenter de 2% les tarifs des droits de place du marché forain, à compter du 1er janvier 2017.

libellés	Tarifs 2016	Tarifs 2017
droits de place (par ml de façade)	1,03 €	1,05 €
place formant encoignure	1,96 €	2,00 €
commerçant non abonné	1,63 €	1,66 €



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

droit de location par bâche	1,63 €	1,66 €
droit d'enlèvement des détritux et d'entretien (par ml de façade)	0,96 €	0,98 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10 / Commerce

Avis sur les dérogations au repos dominical pour l'année 2017

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-3, L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

- EMET un avis favorable sur la liste des 10 dimanches dérogeant au repos dominical en 2017 pour les commerces de détails implantés sur le territoire communal, à savoir :

- Le Dimanche 08 janvier 2017,
- Le Dimanche 28 mai 2017,
- Le Dimanche 25 juin 2017,
- Les Dimanches 3 et 10 septembre 2017,
- Les Dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

- CHARGE M. le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 24 -- Contre : 5 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

11 / Politique de la ville

Demande complémentaire de subventions à l'Etat/CGET dans le cadre du Contrat de ville 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2016, « Demande de subventions à l'Etat/CGET dans le cadre du Contrat de ville 2016 »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016.

- APPROUVE les subventions complémentaires accordées, pour la mise en œuvre des actions communales dans le cadre du contrat de ville, pour les projets ci-dessous,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions complémentaires afférentes auprès de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions.



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

STRUCTURE PORTEUSE	NOM DU PROJET 2016 (Intitulé de l'action)	R/N	DESSCRIPTIF DU PROJET (contenu, localisation, type de bénéficiaires)	Coût Total de l'action	Montant 2016 accordé Etat 1 ^{ère} phase	Montant 2016 accordé Etat Enveloppe complémentaire
VILLE DE VILLIERS LE BEL MQ CLAUDEL	Ateliers Repair du Puit la Marlière	N	Renforcement du lien social et intergénérationnel par la transmission de savoirs et l'approche du travail en équipe dans un souci de lutte contre les discriminations -Repérage et identification d'habitants non-inscrits dans les dispositifs existants pour leur proposer une offre différente et fédératrice - Elargissement de choix professionnels par la découverte de métiers - Sensibiliser au réemploi et ainsi éviter la sur consommation.	10 000 €	3 000 €	2 000€
	LA CAPOEIRA - Un outil d'intégration sociale et de prévention à la délinquance.	N	Permettre à des adolescents d'être sensibilisés aux valeurs et culture de la Capocira. Histoire - Culture- Danse- Art- martial-Chant-Expression - Epanouissement-partage culturel.	10 000 €	3 000 €	3 000€
VILLE DE VILLIERS LE BEL SERVICE DES SPORTS	Sport en liberté	N	Développement de la pratique sportive auprès des jeunes et adultes sans contrainte-Donner accès aux activités sportives au plus grand nombre-Développer la pratique de la vie associative chez l'enfant et les jeunes et les adultes. Utiliser le sport comme support à l'apprentissage de "savoirs être" -Créer un lien fort entre les enfants, les parents et la ville autour de projets sportifs. Par petits points.	23 300 €	2 500 €	2 500€
VILLE DE VILLIERS LE BEL MQ ALLENDE	Espace jeunes : Lieu repère d'accompagnement de jeunes	N	Mise en place de diverses actions d'accompagnement en direction des jeunes dans le cadre en du NPRU et OPARU	10 857 €	4 000 €	1 400€
	Ateliers d'écriture	R	Pérenniser la préparation de l'arrivée de la médiathèque à Villiers le Bel, changer le regard porté sur la lecture publique et plus généralement sur la culture, permettre aux habitants de différentes cultures, différents quartiers et différents âges de se rencontrer échanger et construire ensemble grâce à des ateliers BD	14 500 €	4 000 €	2000€



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

VILLE DE VILLIERS LE BEL SERVICE VIE DES QUARTIERS	RALLYE URBAIN	N	Permettre aux habitants de découvrir ou redécouvrir le nouveau patrimoine culturel du quartier (7 œuvres artistiques au total), Changer le regard porté sur la culture grâce à la réalisation d'un parcours culturel sur le quartier, travailler sur la mémoire et l'image du quartier afin de permettre aux habitants de se l'approprier	17 500 €	5 500 €	3 000€
	Fonds de participation des habitants	R	Dispositif local ayant pour objet de soutenir et d'encourager des initiatives et projets ponctuels d'intérêt collectif portés par des groupes d'habitants (jeunes ou adultes) ayant un impact local sur un quartier, ou sur l'ensemble du territoire communal. Le FPH apporte un soutien à des groupes informels ou associations nouvellement créées ayant besoin d'un accompagnement et/ou d'un coup de pouce financier pour le démarrage d'un projet.	22 000 €	10 000 €	6 000€
				108 157€	32 000€	19 900€

(Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12 / Habitat - Logement

Autorisation de signature - Avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain du Village (OPAH-RU) - quartier du Village

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain du Village,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux- Logement - Développement Durable du 1er décembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain du quartier du Village de Villiers-le-Bel et tous les documents afférents.

(Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13 / Habitat - Logement

Demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement du poste de chef de projet dédié au pilotage du projet de requalification du quartier du Village

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

VU la signature le 21 août 2015 du Protocole pour la mise en œuvre du projet de Villiers-le-Bel intervenant dans le cadre de l'appel à projets régional pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne, VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat les participations financières pour le financement du poste ouvert de chef de projet et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

14 / Habitat - Logement

Demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement de l'assistance juridique dans le cadre de la requalification du quartier du Village

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la signature le 21 août 2015 du protocole pour la mise en œuvre du projet de Villiers-le-Bel intervenant dans le cadre de l'appel à projets régional pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat les participations financières pour le financement de l'assistance juridique et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

15 / Enfance

Avance sur les financements des projets pédagogiques des écoles - Année scolaire 2016/2017

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- DECIDE le versement aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, d'une avance sur les aides à projet pédagogique 2016/2017, à l'exception du projet « Séjour à Beaulieu » de l'école élémentaire La Ceresaie dont la totalité du financement sera versée (le séjour se déroulant au mois de janvier 2017), conformément au tableau annexé à la présente délibération. (Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16 / Prévention

Autorisation de signature- Avenant à la convention de partenariat du groupement de commandes constitué pour la création d'un service de vidéo-protection urbaine sur les territoires des villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2013, « Autorisation de signature - Convention de partenariat du groupement de commandes constitué pour la création d'un service de vidéo protection urbaine »,

VU le projet d'avenant unique à la convention de partenariat du groupement de commandes constitué pour la création d'un service de vidéo-protection urbaine sur les territoires des villes d'Arnouville,



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux- Logement - Développement Durable du 1er décembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer, puis exécuter l'avenant unique à la convention de partenariat du groupement de commandes constitué pour la création d'un service de vidéo-protection urbaine sur les territoires des villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel (correspondant pour Villiers-le-Bel, à la somme de 172 367,38 €). (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17 / *Personnel*

Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- APPROUVE la création du poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A de « Responsable des Affaires Culturelles ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme universitaire de l'enseignement supérieur (minimum Bac + 3) et avoir une très bonne connaissance du secteur culturel et artistique, de son environnement juridique, social et économique.

- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés territoriaux.

- APPROUVE la création du poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A de « Responsable Adjoint des Affaires Culturelles ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un titre homologué Bac +3 et justifier d'une expérience professionnelle dans le spectacle vivant et/ou la gestion de projets culturels.

- DIT que la rémunération sera basée sur la grille des attachés territoriaux.



- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18 / *Personnel*

Adhésion au CNAS

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- DECIDE de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2017.

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

- PRECISE que les bénéficiaires du CNAS sont : les agents titulaires, les stagiaires, les contractuels sur emplois permanents supérieurs à un mi-temps, les emplois aidés, les assistantes maternelles, les collaborateurs de Cabinet, les apprentis, les retraités de moins de trois ans et les agents horaires/saisonniers/occasionnels justifiant de 6 mois d'ancienneté et effectuant une moyenne de 17h30 sur ces 6 mois.

- DIT que cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :

(Nombre de bénéficiaires actifs et retraités indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs et retraités)

- DESIGNE Monsieur Jean-Louis MARSAC, Maire de Villiers-le-Bel, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale du CNAS. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19 / *Personnel*

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 10 novembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- APPROUVE le rapport et le programme pluriannuel annexés à la présente délibération.

- DIT que le Maire procède ensuite à l'information individualisée des agents contractuels qu'il emploie sur le contenu de ce programme et les conditions générales de titularisation, organise la sélection professionnelle pour les agents concernés et nomme les agents sélectionnés et ceux concernés par les recrutements réservés sans concours.



- AUTORISE M. le Maire à régler les frais afférents à la mise en œuvre du programme pluriannuel.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20 / *Marchés publics*

Autorisation de signature - Marché d'assurances

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

CONSIDERANT les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie les 26 octobre et 30 novembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés d'assurances avec les sociétés suivantes :

Lot	Description	Assiette	Taux	Montant en €	Titulaire
1	Responsabilité civile (solution de base)	15 742 395 € (masse salariale 2016)	0,07 % HT 0,07630% TTC	11 019,68 HT 12 011,45 TTC	SMACL ASSURANCES 141, av. Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9
2	Protection juridique et fonctionnelle	-	-	3 783,00 HT 4 196,08 TTC	

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21 / *Gestion urbaine de proximité*

Autorisation de signature - Convention relative à l'installation et au fonctionnement d'un pigeonnier dans le quartier des Carreaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention relative à l'installation et au fonctionnement d'un pigeonnier dans le quartier des Carreaux,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux- Logement - Développement Durable du 1er décembre 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à l'installation et au fonctionnement d'un pigeonnier dans le quartier des Carreaux. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

22 / *Foncier*

Quartier de la Cerisaie/DLM - Dénomination de la plaine de jeux et du square

M. le Maire entendu,



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux- Logement - Développement Durable du 1er décembre 2016,

- DECIDE de dénommer :

- La plaine de jeux située au nord et à l'ouest de la rue Averroès, du nom de Parc de l'Infini ;
- Le square situé au nord de la rue Lucie Aubrac, du nom de Square des Clématites. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23 / Foncier

Désaffectation et déclassement du domaine public communal - Partie de l'emprise du parking rue Joseph Guerbigny

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
 VU le Code de la voirie Routière,
 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2016 - Déclassement du domaine public - Lancement de la procédure - Partie de l'emprise du parking rue Joseph Guerbigny,
 VU le dossier d'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur,
 VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux- Logement - Développement Durable du 1er décembre 2016,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°235 d'une superficie de 212 m², correspondant à une partie de l'emprise du parking public sis rue Joseph Guerbigny.

- PRONONCE le déclassement du domaine public communal de la partie de la parcelle sus-visée. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24 / Foncier

Cession à la SCCV LES HORTENSIIAS des parcelles communales cadastrées AC n° 246, n° 644, n° 693 et de parties des parcelles AC n° 520, n° 579, n° 235

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis de France domaine en date du 27 novembre 2015,
 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015 - Cession à la SCI SCCV LES HORTENSIIAS des parcelles communales cadastrées AC n° 246, 644, AC 520 partie, 579 partie, 235 partie, AC 489 partie (lot 16),
 VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux- Logement - Développement Durable du 1er décembre 2016,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2016,

- DECIDE de céder à la SCCV LES HORTENSIIAS, les parcelles communales cadastrées AC n° 246, n° 644 et n° 693 ainsi que des parties des parcelles AC n° 520, n° 579, n° 235, sises 37 - 41 rue Julien Boursier et 3 - 3 bis rue Joseph Guerbigny, d'une contenance cadastrale de 2 092 m², au prix de 504 000 € HT afin de réaliser un programme de 38 logements en locatif social.



- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

25 / *Syndicats intercommunaux*

Rapport d'activité et rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) - 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et D.2224-3,

VU la délibération du Comité syndical du SEDIF du 16 juin 2016 adoptant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que sur l'activité du syndicat pour l'exercice 2015,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France pour l'exercice 2015.

- ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015. (Rapporteur : M. Léon EDART)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26 / *Syndicats intercommunaux*

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) - 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité syndical du SIAH du 22 juin 2016 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2015,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH), au titre de l'exercice 2015. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

27 / *Syndicats intercommunaux*

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) - 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité d'administration du SIGEIF du 27 juin 2016 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2015,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'exercice 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF). (Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

28 / *Motion*

Motion relative au groupement hospitalier de territoire

M. Michel DUFROS arrive en séance à 20h20.



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire, les « groupements hospitaliers de territoire » (GHT).

Tous les hôpitaux publics étaient donc tenus d'intégrer un groupement. Or, les hôpitaux publics du Val d'Oise et de la Seine-St-Denis étant déjà engagés dans des projets de GHT à l'exception des établissements hospitaliers de Gonesse et de St-Denis, l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France a imposé la constitution d'un GHT regroupant ces deux hôpitaux, sans concertation des élus locaux.

Le Conseil municipal dénonce cette décision unilatérale et considère qu'il s'agit d'un GHT par défaut, les deux bassins de santé étant éloignés. Outre l'incohérence territoriale, les deux établissements ne sont pas complémentaires car confrontés à des problématiques médico-sociales similaires. Les GHT doivent avant tout s'appuyer sur un projet médical partagé, partant des besoins des populations.

Par ailleurs, les GHT devaient désigner parmi leurs membres un établissement support en charge du pilotage de fonctions stratégiques telles que les achats, la formation ou encore les systèmes d'information. Les deux établissements étant candidats à cette fonction, il appartenait à l'ARS Ile-de-France d'arbitrer, et son choix s'est porté sur l'hôpital de St-Denis.

Aussi, le Conseil municipal

- Condamne cette décision qui est un très mauvais signe envoyé à la Grande Couronne. L'hôpital de Gonesse, qui dispose d'un établissement neuf de 80 000 m2 ouvert à l'été 2016 et offrant tout le confort et la modernité aux patients, aurait légitimement dû être désigné établissement support,
- Demande que l'ARS Ile-de-France redéfinisse le périmètre du GHT afin de le rendre conforme aux réalités des besoins du territoire.

Dans l'attente, le conseil municipal demande un moratoire sur la question de la désignation de l'établissement support du GHT 93-95. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h26.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

22 DEC. 2016

